

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
Commune de Bezannes

DECISION DU MAIRE

portant fixation des tarifs applicables à la restauration scolaire, aux services périscolaires et aux accueils de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2025

Le Maire de Bezannes,
Vu la décision n°17-2024 du 14 mai 2024,
Vu la décision n°23-2025 du 13 mars 2025,

Considérant qu'il convient d'adapter les tarifs applicables à la restauration scolaire, au périscolaire, à l'accueil de loisirs municipal pour intégrer l'augmentation du cout de la vie et la prise en compte des nouveaux tarifs facturés par le prestataire suite au renouvellement du marché,

DECIDE

Article 1

Cette décision annule et remplace les décisions du Maire n°17-2024 et n°23-2025.

Article 2 :

Les tarifs de la restauration scolaire, du périscolaire et de l'accueil de loisirs sont définis dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2025.

		RESTAURATION		PERISCOLAIRE			
		Pause midi + repas	Pause midi + PAI	Accueil du matin	Accueil du midi	Accueil du soir 1ère h	Accueil du soir 2ème h
Tarif 1	< 250	2,75 €	1,58 €	1,12 €	1,12 €	1,22 €	1,22 €
Tarif 2	QF ≥ 250 et < 500	4,08 €	1,63 €	1,28 €	1,28 €	1,45 €	1,45 €
Tarif 3	QF ≥ 500 et < 1000	4,75 €	1,68 €	1,45 €	1,45 €	1,91 €	1,91 €
Tarif 4	QF ≥ 1000 et < 1500	5,23 €	1,73 €	1,73 €	1,73 €	2,30 €	2,30 €
Tarif 5	QF ≥ 1500 et < 2000	6,02 €	1,79 €	2,14 €	2,14 €	2,75 €	2,75 €
Tarif 6	QF ≥ 2000 ou non communiqué	6,94 €	1,84 €	2,40 €	2,40 €	3,16 €	3,16 €
	Extérieur	7,40 €	2,30 €	2,60 €	2,60 €	3,42 €	3,42 €
	Repas adulte	4,50 €					

Les tarifs de la restauration sont composés de 65% des frais de garderie et à 35% des frais de repas

		MECREDI LOISIRS			ALSH VACANCES SCOLAIRES	
		1/2 journée	1/2 journée + repas	Journée	4 jours	5 jours
Tarif 1	QF < 250	7,81 €	10,57 €	15,64 €	62,22 €	77,78 €
Tarif 2	QF ≥ 250 et < 500	8,37 €	12,45 €	16,76 €	67,32 €	84,15 €
Tarif 3	QF ≥ 500 et < 1000	9,12 €	13,87 €	17,32 €	69,36 €	86,70 €
Tarif 4	QF ≥ 1000 et < 1500	9,79 €	15,02 €	19,02 €	76,50 €	95,63 €
Tarif 5	QF ≥ 1500 et < 2000	10,51 €	16,52 €	20,40 €	82,62 €	103,28 €
Tarif 6	QF ≥ 2000 ou non communiqué	11,22 €	18,16 €	21,83 €	87,72 €	109,65 €
	Extérieur	13,77 €	21,17 €	26,52 €	112,20 €	140,25 €

Article 3 :

Les périodes réservées sont facturées, selon les conditions prévues par le règlement intérieur.

Article 4 :

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Article 5 :

La présente décision sera affichée et présentée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Article 6 :

La présente décision sera transmise au Sous-Préfet de Reims, et au Trésorier municipal de la Commune.

Fait à Bezannes, le 6 juin 2025



Dominique POTAR
2025.06.06 15:36:32 +0200
Ref:8881748-13355868-1-D
Signature numérique
Le Maire

Dominique POTAR